Analyse des besoins sociaux 2020



Les précarités



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE 1. DÉFINIR ET MESURER LA PRÉCARITÉ	4
Les chiffres clefs	5
La pauvreté monétaire	7
La pauvreté en conditions de vie	13
Précarité et vulnérabilités : prendre en compte les fragilités sociales	18
PARTIE 2. CRISE SANITAIRE ET ACCÈS AUX DROITS	21
Les conséquences de la crise sanitaire : observations générales	22
La crise 2020 à Grenoble : des enjeux d'accès aux droits et des enseignements à tirer	27
CONCLUSION	37
ANNEXES	39
Remerciements	40
Références bibliographiques	41

INTRODUCTION

L'observation sociale de la population grenobloise

Depuis le décret du 21 juin 2016, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent produire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de leur territoire à raison d'une fois par mandat municipal, et la présenter au conseil d'administration « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux »¹.

À Grenoble, l'analyse des besoins sociaux est réalisée chaque année. Ce travail s'intègre dans le cadre d'une démarche globale d'observation et de veille sociale, permettant de mettre en lumière et d'analyser les spécificités, évolutions et enjeux du territoire en matière démographique, sociale et économique.

L'analyse des besoins sociaux est un document ressource qui dépasse le cadre strict de l'obligation réglementaire pour constituer un **outil partagé de connaissance de la population grenobloise.** Son utilité va au-delà du cadre resserré du conseil d'administration du CCAS puisque l'ABS est également présentée aux élu-es de la Ville de Grenoble et valorisée auprès de l'ensemble des agent-es des deux institutions. De plus, elle est accessible à tous et toutes par le biais du site internet de la Ville de Grenoble, permettant d'accompagner et de nourrir le débat public. Enfin, elle fait aussi l'objet depuis quatre ans d'une présentation lors d'un séminaire auquel sont conviés de nombreux partenaires du territoire.

Les précarités

L'analyse des besoins sociaux 2020 est consacrée à la compréhension des enjeux en matière de précarité à Grenoble. Son contenu a fait l'objet d'une adaptation afin de tenir compte de la crise sanitaire qui touche le territoire national et grenoblois depuis le début d'année 2020. Cette édition entreprend donc d'éclairer les impacts de la crise sanitaire sur la situation socio-économique des ménages les plus fragiles, à l'aune des données disponibles au moment de sa rédaction.

Deux parties structurent le document. Une première mobilise des éléments de littérature et de statistique publique afin d'appréhender les contours des notions de précarité, de pauvreté, de vulnérabilité et de mesurer ces phénomènes à l'échelle locale.

¹ Article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles.

La seconde partie, thématique, s'attache à analyser et mesurer les premières conséquences de la crise socioéconomique de 2020, en soulignant les enjeux qui persistent en matière d'accès aux droits et en identifiant dans quelle mesure les acteurs associatifs et institutionnels du territoire grenoblois participent à la prise en charge de la précarité.

Méthodologie

L'analyse repose sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Les analyses chiffrées s'appuient principalement sur les données d'activité des services du CCAS et de la Ville ainsi que sur les données issues de la statistique publique aux dernières dates disponibles :

- Services du CCAS :
 - Aides sociales, domiciliation, accompagnement social (2018-2020)
 - Aller vers accès aux droits (2019)
 - Pôle inclusion financière (2020)
 - Mission observation sociale/DASPA (2020)
- Services de la Ville :
 - Direction de l'action territoriale (2020)
 - Direction de la santé publique et environnementale (2020)
- Insee RP, exploitation principale et complémentaire 2012-2017
- Insee Filosofi 2013-2017
- Conseil départemental de l'Isère 2018
- Caf 2013-2018
- Carsat 2018
- ORS 2017

Les résultats de l'enquête IBEST, seules données locales existantes sur les facteurs de bien-être de la population grenobloise, sont à nouveau mobilisés dans cette ABS afin d'éclairer les dimensions non monétaires de la pauvreté et des conditions de vie des habitant-es de la métropole.

Une partie des données statistiques a été traitée dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Des données qualitatives issues d'entretiens et des résultats d'études nationales ou locales viennent également enrichir l'analyse. Elles permettent notamment de comprendre plus finement et avec davantage de réactivité les problématiques du territoire suite à la crise sanitaire, alors que les effets de cette dernière ne se font pas encore ressentir dans les données statistiques qui demeurent plus indiquées pour dresser des tendances sur le temps long.

L'analyse qualitative s'appuie sur des entretiens semi-directifs réalisés avec des professionnel-les ou bénévoles du territoire et l'analyse de comptes rendus de réunion ou de bibliographies spécifiques.

Une partie des éléments relatifs à l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de vie des personnes ont été recueillis en partenariat avec l'Observatoire de l'hébergement et du logement.

Sources et précisions méthodologiques

L'Iris (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales produites pour la statistique publique (par l'Insee ou la Caf par exemple). Il respecte des critères géographiques et démographiques spécifiques lui attribuant des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les Iris ont été définis en 1999 par l'Insee en concertation avec les communes. La ville de Grenoble est découpée en 70 Iris, dont 2 Iris non peuplés (Polygone et Grand Place-Alpexpo).

Les données du recensement de la population réalisé par l'Insee sont celles disponibles au moment de la réalisation du document : il s'agit des données millésimées 2016.

Avec la méthode de recensement utilisée depuis le début des années 2000, elles résultent du traitement statistique des données recueillies par sondage auprès d'un échantillon de la population durant 5 années d'enquête, entre 2014 et 2018. Les données millésimées 2016 peuvent ainsi être comparées aux données 2011 conformément aux recommandations de l'Insee.

Point d'attention: les données Insee fournies à l'échelle d'un Iris ne sont pas destinées à être analysées comme telles. Elles sont en effet arrondies et doivent être prises avec précaution en raison de leur relative fiabilité à une échelle si fine. Leur usage demeure pertinent dans le cadre de comparaisons pour positionner les quartiers les uns par rapport aux autres et par rapport à la ville.

Les données de la Caf de l'Isère sont les données disponibles et consolidées les plus récentes, soit les données au 31 décembre 2018. Des évolutions sont calculées comme pour les données Insee sur une période de 5 ans, entre 2013 et 2018. Elles concernent de manière exhaustive les allocataires de la Caf et leurs ayant-droits et peuvent donc être utilisées comme telles, sans arrondi. En revanche, une partie de la population du territoire n'est pas comptabilisée, notamment les ménages relevant du régime agricole ou indépendant, et ceux qui ne remplissent pas les conditions d'attribution des prestations sociales ou familiales (en raison de leur niveau de revenu par exemple, ou qui ne disposent pas d'un titre de séjour comme les familles en demande d'asile).

PARTIE 1

DÉFINIR ET MESURER LA PRÉCARITÉ

Les chiffres clefs

Taux de pauvreté	
seuil 60 %	19 %
seuil 50 %	12 %
seuil 40 %	6 %
Seatt 10 70	0 70
Part de personnes déclarant rencontrer des difficultés financières	34 %
	• • • • • • • • •
Nombre de personnes couvertes	
par le RSA en 2018	11 000
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
Nombre de personnes couvertes	
par l'AAH en 2018	4 700
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • •
Nombre de personnes percevant	
le minimum vieillesse en 2018	1 600
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •

Pauvreté, précarité, fragilité, vulnérabilité, exclusion, grande pauvreté, misère... La terminologie est particulièrement dense pour désigner les formes de dénuement et l'instabilité des conditions de vie. Les nombreux termes utilisés témoignent du caractère multidimensionnel de ces phénomènes, soulignant à la fois l'absence d'accès à des conditions de vie considérées comme décentes, l'exclusion sociale ou la désaffiliation² qui en découlent et l'incertitude face aux aléas de l'existence.

La caractérisation et la mesure de ces phénomènes dépendent donc de la définition et de la focale choisies. L'action publique, associative ou privée, de la même manière, ne se déploie pas sous les mêmes formes ni avec les mêmes objectifs selon la notion considérée. Sommairement, on peut dire par exemple que les minima sociaux tendent à limiter la pauvreté monétaire, tandis que les aides en nature distribuées par les associations cherchent à compenser l'absence de moyens matériels d'existence. L'accompagnement social s'attache davantage à lutter contre la désaffiliation, quand les différents dispositifs d'accès aux droits tendent à prévenir les situations de fragilité, cherchant à anticiper les ruptures.

Il semble que la notion de **précarité** soit celle qui englobe le moins imparfaitement l'ensemble de ces enjeux: dans le langage commun, elle peut être sociale, économique, financière, énergétique, mettant en évidence la pluralité des dimensions d'exclusion. Entendue au sens **d'instabilité**, elle renvoie à « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités » permettant d'exister en tant qu'individu social³. Il s'agit ainsi de souligner la fragilité des revenus et des positions sociales.

Pour les acteurs du champ de la solidarité, ouvrir les notions de pauvreté et d'exclusion à celle de la précarité des conditions de vie, c'est s'adresser potentiellement à un public nettement élargi, en considérant que chaque individu peut, à un moment de son existence, avoir besoin d'une aide ou d'un accompagnement. Il s'agit alors de **repérer les facteurs de bascule**, tout en prêtant une attention particulière à certains indicateurs démographiques et marqueurs de pauvreté.

Cette première partie propose dans cette perspective de faire correspondre les différentes notions à une mesure chiffrée et locale des phénomènes et populations concernées. Cependant, il arrive que des situations ne puissent être caractérisées par les statistiques : ces dernières peuvent être lacunaires faute d'enquêtes ou d'indicateurs d'activité, ou simplement incapables de rendre compte d'éléments qualitatifs non mesurables par les chiffres. Il s'agira donc à minima d'évoquer ces marqueurs et les limites actuelles de leur éclairage chiffré.

² Ce second terme est privilégié par Robert Castel afin de mieux caractériser la dimension processuelle du « décrochage » vis-à-vis de l'insertion professionnelle et relationnelle.

³ Définition du terme « précarité » proposée par Joseph Wresinski au Conseil économique et social en février 1987.

La pauvreté monétaire

La pauvreté s'entend communément, de manière restrictive, comme l'absence ou l'insuffisance de ressources monétaires. Cependant, même au sein de cette définition ordinaire, plusieurs approches peuvent être considérées :

- Une approche absolue qui s'appuie sur un seuil de ressources fixe englobant les besoins primaires (se nourrir, se vêtir, se loger) et permet les comparaisons internationales : c'est notamment le cas du seuil de 1,90 dollar par jour défini par la Banque mondiale, en dessous duquel les personnes sont considérées vivre dans une extrême pauvreté. En utilisant ce seuil absolu, on observe que 10 % de la population mondiale est concernée par l'extrême pauvreté. Cette approche demeure plus pertinente pour aborder la question de l'extrême pauvreté dans les pays dits « en développement ».
- **Une approche relative** qui mobilise un seuil de ressources cette fois défini par rapport aux conditions de vie d'une population donnée. Cette approche est celle qui est le plus souvent utilisée en France et dans l'Union européenne, avec le seuil de 60 %, 50 % voire 40 % du niveau de vie médian.
- **Une approche administrative** qui considère comme pauvres les personnes bénéficiant des prestations visant à atténuer la pauvreté comme les minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adultes handicapés, allocation de solidarité aux personnes âgées, complémentaire santé solidaire...), en fonction d'un plafond de niveau de revenu.
- Une approche ressentie qui consiste à interroger les personnes sur leur perception de la pauvreté et de leur propre positionnement dans l'échelle des ressources et des conditions de vie. À l'échelle nationale, cette notion fait l'objet d'une mesure annuelle au travers du baromètre du Secours populaire réalisé par Ipsos. En 2020, le seuil de pauvreté subjectif s'élève ainsi à 1 228 euros nets par mois pour une personne seule du point de vue des Français-es interrogé-es, soit environ le niveau du SMIC et davantage que le seuil de pauvreté relative utilisé par l'Insee.

Si ces différentes conceptions regroupent parfois des populations identiques, elles dessinent en réalité un portrait large du contour de la pauvreté monétaire et n'aboutissent pas à comptabiliser les mêmes effectifs de population.

Pauvreté administrative ou relative : entre 17 000 et 27 000 personnes pauvres à Grenoble

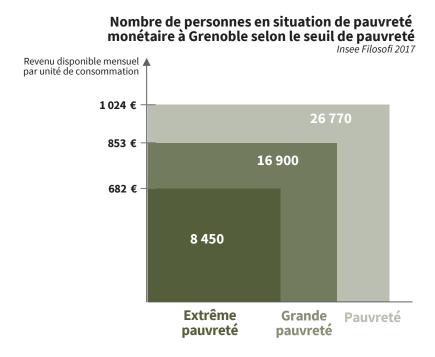
À Grenoble, les données disponibles permettent de comptabiliser un peu plus de **17 000 personnes en situation de pauvreté administrative** au 31 décembre 2018 :

- 11 000 personnes vivent dans un foyer allocataire du RSA (soit environ 550 € par mois pour une personne seule)
- 4 700 perçoivent l'AAH (environ 860 € par mois)
- 1 600 perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (« minimum vieillesse », environ 830 € par mois).

Il s'agit cependant d'un dénombrement à minima : d'autres allocations auraient pu être considérées, et le niveau de ressources pris en compte par cette conception administrative de la pauvreté s'avère particulièrement bas (bien que ces prestations puissent être complétées par d'autres revenus comme ceux issus des allocations familiales ou de logement).

L'utilisation du seuil de pauvreté comme mesure de la pauvreté relative permet alors d'élargir le champ de population considérée. Les données fiscales rassemblées par l'Insee donnent à voir différents niveaux de pauvreté selon le seuil considéré :

- **En dessous de 40** % de la médiane du revenu disponible, soit 682 € mensuels pour une personne seule, vivent **8 450 personnes** à Grenoble en 2017. Il s'agit d'une estimation des contours de l'extrême pauvreté qui concerne 6 % de la population.
- En dessous de 50 % de la médiane du revenu disponible, soit 853 € mensuels pour une personne seule, vivent 16 900 personnes. Ce seuil, qui renvoie à la notion de grande pauvreté, est par exemple privilégié par l'Observatoire des inégalités car il regroupe une population certes plus restreinte mais aussi plus homogène, donnant à voir une pauvreté plus intense qui concerne 12 % de la population grenobloise.
- En dessous de 60 % de la médiane du revenu disponible, soit le taux de pauvreté classiquement utilisé en France et en Europe, on recense près de 26 800 personnes à Grenoble représentant 19 % de la population. Cette conception de la pauvreté est relativement large, mais le revenu considéré demeure inférieur au niveau du salaire minimum par exemple (1 024 € par mois pour une personne seule).



Données fiscales : un recensement partiel de la pauvreté, particulièrement pour les populations les plus pauvres

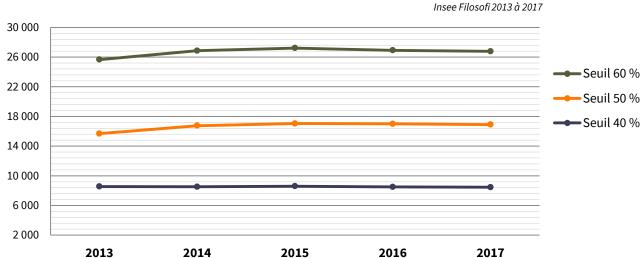
Les données fiscales fournies par l'Insee comprennent les revenus d'activité salariée et non salariée, les pensions d'invalidité, les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage). Le revenu disponible, considéré dans cette analyse pour mesurer le taux de pauvreté, correspond à ces revenus augmentés des prestations sociales et diminués des impôts directs et des prélèvements sociaux.

Cependant, ces données relatives au revenu fiscal **ne prennent pas en compte les populations les plus pauvres** qui demeurent invisibles de la plupart des systèmes d'information statistique : personnes vivant à la rue, en bidonville ou squat, personnes étrangères non régularisées, étudiant-es encore rattaché-es au foyer fiscal de leurs parents... La statistique fiscale ne recense pas non plus les ressources des personnes vivant en communauté au sens du recensement, notamment les détenu-es, les personnes vivant en foyer de travailleurs, ainsi que celles qui vivent en EHPAD.

Les effectifs présentés précédemment sont donc nécessairement minorés d'une partie de la population invisible des statistiques fiscales, et probablement la plus pauvre. Les données disponibles pour Grenoble portent en effet sur près de 71 000 ménages fiscaux représentant 140 900 personnes, soit un différentiel de plus de 17 000 personnes avec l'ensemble de la population municipale recensée.

Le nombre et la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est relativement stable à Grenoble entre 2013 et 2017, quel que soit le seuil considéré. On note cependant un léger pic durant l'année 2015 pour les seuils à 50 % et 60 %, tandis que l'extrême pauvreté mesurée par les données fiscales demeure stable durant les cinq dernières années. L'augmentation générale du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (+ 4 % entre 2013 et 2017 si l'on considère le seuil à 60 %) doit être mise en perspective avec l'augmentation des niveaux de vie : le seuil considéré est en effet plus élevé en 2017 (1 024 €/mois contre 989 € en 2013), contribuant à comptabiliser davantage de personnes sans que les effectifs de 2013 ne se soient nécessairement appauvris. Pour autant, cela traduit un décrochage du niveau de vie des classes moyennes inférieures.



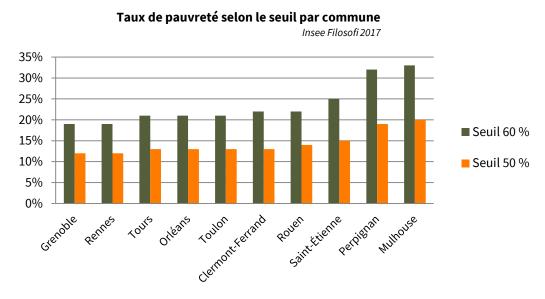


Ces données exprimées en effectifs ne permettent pas de rendre compte des trajectoires des ménages vis-à-vis de la pauvreté. De ce point de vue, si l'on peut supposer que les ménages se trouvant à la lisière du seuil de pauvreté peuvent alternativement être ou non comptabilisés dans la population pauvre, il paraît important de focaliser l'attention sur les personnes vivant sous le seuil de pauvreté calculé à 40 % de la médiane. Pour ces dernières en effet, avec un niveau de vie inférieur à 682 € par unité de consommation, il apparaît peu probable de sortir de la pauvreté à court terme.

Dans sa publication annuelle sur les minimas sociaux et les prestations sociales en France, la Drees montre en effet que seulement 23 % des allocataires du RSA ne le sont plus l'année suivante : les mouvements de sortie des minima sociaux sont donc assez faibles. En revanche, la persistance dans les minima sociaux apparaît très forte sur le long terme : plus de 90 % des allocataires du RSA ont déjà perçu un minima social dans les dix dernières années, en moyenne 6 années de suite.

Or, le revenu des populations les plus pauvres est en grande partie composé des prestations sociales : à Grenoble, ces dernières représentent 47 % du revenu des 10 % de foyers fiscaux les plus pauvres, contre 7 % des revenus de l'ensemble de la population.

Les jeunes et les familles monoparentales, catégories les plus touchées par la pauvreté monétaire



Si Grenoble est moins touchée que d'autres grandes villes par la pauvreté, de fortes inégalités sont à souligner entre les populations et les quartiers.

En premier lieu, le taux de pauvreté observé dans les quartiers prioritaires y est 2 à 2,5 fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire communal. Il s'échelonne de 40,5 % à Alma-Très Cloîtres-Chenoise à 48 % à Mistral Lys Rouge Camine. Dans ce quartier, près de la moitié des habitant-es vit donc avec moins de 1 050 euros par mois pour une personne seule⁴.

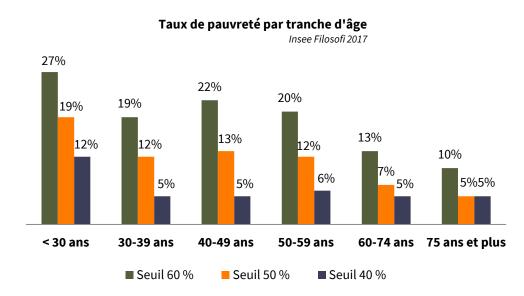
Cet écart important avec le reste du territoire est cependant statistiquement cohérent puisque les quartiers prioritaires sont précisément construits sur la base d'une concentration de la pauvreté monétaire.

⁴ Les données relatives au taux de pauvreté des quartiers prioritaires sont calculées sur la base du revenu médian disponible national et non de la commune concernée, soit 21 110 euros annuels contre 20 470 euros à Grenoble en 2017.

Selon l'âge ou la composition familiale, les taux de pauvreté monétaire observés au sein de la population grenobloise peuvent également varier assez fortement.

Du point de vue de l'âge, les foyers fiscaux dont le référent est âgé de moins de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté : **près de 30 % des jeunes adultes vivent sous le seuil de pauvreté**, et avec un niveau de revenu inférieur à la moyenne puisque le seuil observé pour cette tranche d'âge tombe à 889 € mensuels pour une personne seule. Cette faiblesse des revenus en comparaison avec l'ensemble de la population s'explique par l'absence des ressources issues de retraites, rentes ou patrimoine qui augmentent fortement les revenus des autres classes d'âge. Les ressources des référents fiscaux âgés de moins de 30 ans sont en effet exclusivement composées des revenus issus de l'activité.

Indicateur d'extrême pauvreté, le taux de pauvreté au seuil de 40 % du revenu médian est particulièrement élevé chez les moins de 30 ans en comparaison avec les autres tranches d'âge: 12 % de cette population vit avec moins de 600 euros par mois, alors même que ces données fiscales sont très partielles pour cette catégorie d'âge. Comme indiqué dans l'encadré précédent, elles ne concernent en effet que les jeunes adultes ayant un foyer fiscal propre, excluant notamment les étudiant-es rattaché-es au foyer fiscal parental ainsi que, par exemple, les jeunes en errance non connus des services fiscaux.



Le fait ou non d'avoir des enfants constitue également un facteur d'exposition à la pauvreté monétaire (voir notamment l'ABS 2017 sur les familles). Les familles monoparentales, qui cumulent des dépenses plus importantes et des ressources mathématiquement moins nombreuses du fait de la présence d'un seul adulte, sont ainsi particulièrement touchées par la pauvreté : 31 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté à Grenoble, c'est-à-dire avec moins de 1 040 euros pour un parent seul avec un jeune enfant. Si l'on considère le seuil de pauvreté à 50 %, on observe qu'une famille monoparentale sur cinq vit avec moins de 865 € par mois pour un adulte et un enfant. Les prestations sociales jouent cependant un rôle d'amortisseur de leur pauvreté, puisqu'elles représentent 17 % du revenu des familles monoparentales contre 7 % dans l'ensemble de la population.

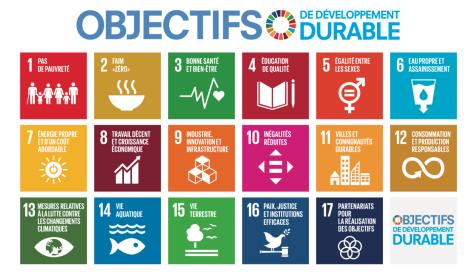
Taux de pauvreté selon la composition du ménage Insee Filosofi 2017 31% 20% 19% 18% 17% 14% 11% 11% 9% 8% 8% 6% 5% 5% 5% Hommes seuls Femmes seules **Couples sans Couples avec Familles** enfant enfants monoparentales ■ Seuil 60 % ■ Seuil 50 % ■ Seuil 40 %

La différence observée entre les femmes et les hommes seuls (2 à 3 points d'écart) pourrait en partie s'expliquer par l'âge : les personnes âgées sont moins touchées par la précarité monétaire du point de vue des données fiscales, or c'est à cet âge que vivent plus de femmes que d'hommes seuls. De fait, le revenu des femmes seules est effectivement davantage composé de ressources issues de la retraite et du patrimoine. À l'inverse, on peut supposer que les hommes seuls sont plutôt représentés dans les catégories plus jeunes dont les taux de pauvreté sont plus élevés, avec davantage de revenus issus de l'activité professionnelle.

La pauvreté en conditions de vie

Les données relatives aux revenus fiscaux présentées précédemment, si elles ont le mérite de rendre la comparaison possible entre les territoires, les tranches d'âge et les compositions familiales, demeurent partielles pour rendre compte des situations de pauvreté. Outre le fait qu'elles ne permettent pas d'observer les revenus des populations les plus précaires, inconnues des services fiscaux, elles ne donnent pas à voir les conditions de vie concrètes des ménages à faible niveau de revenus. Elles n'abordent pas par exemple les déséquilibres budgétaires potentiels et les privations en termes d'accès aux biens et services que l'on peut estimer essentiels au regard du niveau de vie général de la population.

À ce titre, l'approche opérationnelle en objectifs de développement durable adoptée par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030 permet de recenser un socle transversal de facteurs pouvant garantir des conditions de vie décentes.



Si ces objectifs internationaux ne sont pas tous pertinents pour qualifier la situation d'une ville comme Grenoble, ils permettent cependant d'identifier **des indicateurs intéressants à traduire en objectifs chiffrés afin de mesurer l'existence ou non de conditions de vie décentes dans la population**. Le fait de sélectionner des objectifs relatifs notamment à l'égalité entre les genres, à la qualité de l'éducation ou encore à l'accès à la nature dans une conception large des conditions de vie permet ainsi de considérer la précarité dans la pluralité de ses facteurs.

Le volet « seuils de soutenabilité » du projet IBEST initié par Grenoble-Alpes Métropole depuis 2012 vise précisément à mieux qualifier la nature et la portée de ces objectifs, en lançant la réflexion sur la cible qu'il serait souhaitable d'atteindre pour garantir à la population des conditions de réalisation individuelles et collectives.

Les données statistiques recueillies à l'occasion de l'enquête réalisée en 2012 et 2018 sur le territoire de la métropole grenobloise permettent dans cette perspective de compléter l'observation par des éléments non monétaires et relatifs aux conditions de vie objectives et ressenties.

Un tiers des Grenoblois-es font face à des difficultés financières

Dans l'analyse des revenus présentée précédemment, le taux de pauvreté monétaire s'échelonnait de 6 % à 19 %, avec des taux plus élevés pour certains groupes sociaux comme les jeunes et les familles monoparentales.

Si l'on mobilise un autre indicateur basé non plus sur un montant de ressources mais sur l'évaluation des personnes de leur propre situation financière, on observe alors que 34 % de la population grenobloise s'estime en difficulté financière en 2018, dont 9 % en grande difficulté.

Mesurer les difficultés financières avec l'enquête IBEST

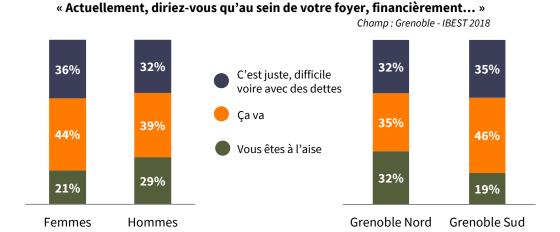
Le questionnaire administré dans le cadre de l'enquête IBEST comporte plusieurs questions sur le niveau de vie, dont des questions relatives aux revenus des ménages exprimés en euros mais également au ressenti. L'indicateur relatif aux difficultés financières évaluées est composé à partir des réponses recueillies à la question suivante : « Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

- 1. Vous êtes à l'aise
- 2. Ça va
- 3. C'est juste
- 4. Vous y arrivez difficilement
- 5. Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes
- 6. Ne sait pas
- 7. Refus de répondre »

La catégorie des « difficultés financières » regroupe les modalités 3, 4 et 5. La modalité 3, bien que renvoyant à une situation moins difficile que les deux autres, est également considérée car elle renvoie précisément à la notion de précarité dans la mesure où les personnes, bien que vivant de fait au-dessus du seuil de pauvreté, estiment que leurs revenus ne sont pas suffisants pour se sentir à l'aise et qualifier positivement leur situation financière.

L'analyse genrée montre que les femmes nuancent davantage leur jugement concernant la situation financière de leur foyer. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'elles sont moins souvent cadres que les hommes, mais on note dans le même temps qu'elles sont surreprésentées parmi la population retraitée, globalement assez préservée des difficultés financières dans l'échantillon enquêté.

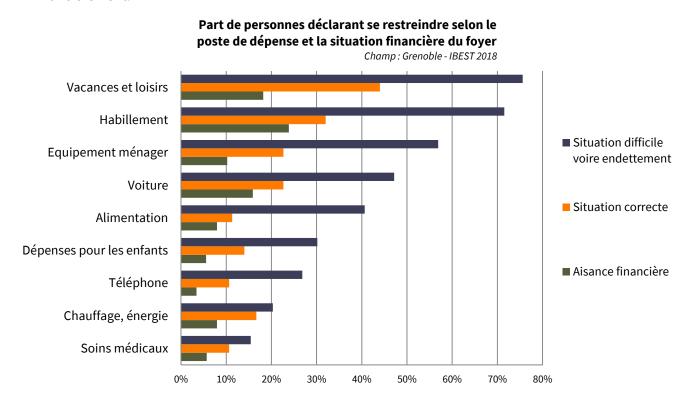
Des différences sont d'autre part observables à l'intérieur de la ville, avec un jugement plus nuancé de la part des habitant-es du sud du territoire tandis que les personnes vivant au nord des grands boulevards sont plus nombreuses à s'estimer à l'aise financièrement. De fait, les niveaux de revenus observés à l'échelle infracommunale montrent une diffusion plus importante de la pauvreté monétaire dans les quartiers sud de Grenoble (voir ABS 2018-2019).



En complément de l'évaluation leur propre situation financière, les Grenoblois-es ont également été interrogé-es sur les restrictions vécues durant l'année 2017 vis-à-vis de postes de consommation de la vie quotidienne. La précédente ABS avait souligné que ces privations pouvaient concerner entre 48 % de la population pour les vacances à 11 % pour les soins médicaux.

Cependant, l'analyse de ces mêmes réponses au regard de la situation financière des ménages donne à voir une **ampleur des restrictions bien plus prononcée pour les ménages les plus en difficulté** et de fortes inégalités entre les foyers les plus riches et les plus pauvres en matière d'accès aux biens de première nécessité ou de consommation.

Ainsi, les trois quarts des personnes en difficultés financières déclarent se restreindre sur les vacances et les loisirs ou l'habillement, contre seulement 18 % à 24 % des personnes les plus aisées financièrement.



On peut ajouter à ces difficultés d'accès aux biens de première nécessité et de réalisation sociale une moindre fréquentation de la nature pour les ménages en difficultés financières, qu'il s'agisse de sorties à l'extérieur de la ville ou de l'accès à un jardin.

Les restrictions énoncées en matière de soins médicaux doivent être interprétées avec prudence dans la mesure où les ménages âgés, aisés et à haut niveau de diplôme, population ayant davantage tendance à recourir aux soins, sont surreprésentés dans les répondants de l'enquête IBEST à l'échelle de Grenoble. À l'inverse, les médiateurs et médiatrices pair-es en santé de la Ville de Grenoble observent des formes de non-recours aux soins assez marquées de la part des populations les plus précaires (sans doute peu enquêtées dans le projet IBEST) en raison des délais de rendez-vous, du coût des médecins spécialistes et des traitements ou appareillages. La santé relève alors pour ces publics d'un poste de dépense moins prioritaire, qui passe après le paiement de l'alimentation et des frais liés au logement.

La pauvreté monétaire, facteur de moindre réalisation économique et sociale

Outre ces conditions de vie plus dégradées, l'enquête IBEST montre que les ménages les moins fortunés se réalisent également moins bien du point de vue de l'emploi et de la vie sociale.

Les personnes en situation financière difficile sont tout d'abord plus nombreuses à exprimer une insatisfaction vis-à-vis de leur emploi et de leur conditions de travail (21 % contre seulement 4 % des personnes aisées financièrement). Elles témoignent également davantage d'un sentiment d'injustice salariale vis-à-vis de leur rémunération, y compris pour les catégories socioprofessionnelles dites supérieures. La faiblesse des revenus entrave ainsi la capacité de se réaliser dans l'emploi.

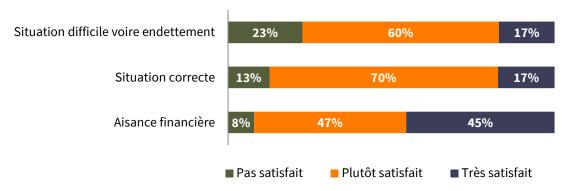
Les inégalités de réalisation entre les individus selon leur situation financière s'observent également en matière de santé. Non seulement les ménages les moins fortunés sont plus nombreux à déclarer se restreindre sur les soins, mais ils se trouvent également dans un état de santé plus dégradé. Ils sont en effet deux fois plus nombreux que les ménages les plus aisés à estimer se trouver en mauvaise santé. De même, ils témoignent d'un état de stress plus prononcé : la moitié des personnes vivant dans un foyer confronté à des difficultés financières estiment que leur vie est assez voire très stressante, contre un tiers des personnes les plus aisées.

État de santé estimé selon la situation financière Champ: Grenoble - IBEST 2018 Situation difficile voire endettement 31% 38% 31% Situation correcte 41% 42% 17% Aisance financière 51% Bonne santé Mauvaise santé

Enfin, la précarité monétaire impacte également la capacité à pouvoir se réaliser en tant qu'individu au sein de la société. Les personnes les plus en difficultés financières sont en effet deux à trois fois plus nombreuses que les autres à déclarer **ne pas avoir le contrôle sur leur vie**. Elles sont également plus **insatisfaites de leurs conditions d'existence**: seulement 17 % s'estiment très satisfaites de leur vie en général, contre 45 % pour les personnes aisées financièrement, signe d'une inégalité particulièrement marquée face au bien-être ressenti.

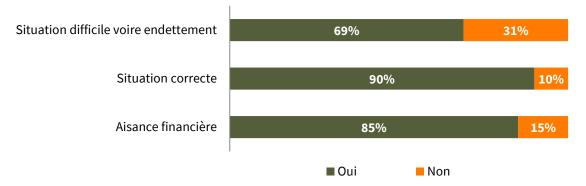
Cause ou conséquence, les personnes en situation de précarité monétaire bénéficient d'un moindre niveau d'entraide et se montrent également plus souvent méfiantes vis-à-vis d'autrui.

Satisfaction à l'égard de sa vie selon la situation financière Champ: Grenoble - IBEST 2018



« Avez-vous le sentiment d'avoir le contrôle sur votre vie ? »

Champ: Grenoble - IBEST 2018



Précarité et vulnérabilités : prendre en compte les fragilités sociales

À l'échelle nationale comme à Grenoble, le taux de pauvreté est assez constant sur les dernières années. Cependant, cette apparente stabilité de la pauvreté monétaire ne doit pas masquer d'importantes évolutions du public concerné. La pauvreté a rajeuni (les moins de 30 ans sont trois fois plus nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté que les 75 ans et plus), elle concerne également davantage les familles monoparentales dont le nombre augmente, se concentre dans les centres urbains et touche désormais les catégories actives en raison des mutations du monde du travail. « Si l'on doit lui donner un visage, éloigné des chiffres froids, autrefois le pauvre était âgé, issu d'une famille nombreuse, et habitait dans une zone rurale. Aujourd'hui, il est jeune - on devrait dire elle est jeune -, vient d'une famille monoparentale, demeure en zone urbaine et ne parvient pas à s'insérer sur le marché du travail »⁵.

Mais ce portrait de la pauvreté monétaire doit être élargi à l'analyse des conditions de vie pour pouvoir cibler, de manière à la fois élargie et plus exacte, les fragilités sociales. Cette approche implique de se concentrer non seulement sur les ressources monétaires nécessaires à la satisfaction des besoins « de base », mais aussi sur les facteurs pouvant empêcher les individus de se réaliser : c'est notamment le propos du projet IBEST au travers des huit dimensions constitutives du bien-être. Outre le niveau de revenus, on observe ainsi que les conditions d'emploi et de logement, l'état de santé, l'implication dans la vie sociale et citoyenne, l'accès aux services publics et à la nature... sont autant de facteurs pouvant peser sur la capacité à agir en tant qu'individu et citoyen-ne.

Ainsi, au-delà du seul taux de pauvreté, la mobilisation de plusieurs indicateurs apparaît plus à même de rendre compte des multiples dimensions de la précarité. L'analyse en continu des besoins sociaux permet également de garder l'œil sur de potentiels facteurs de décrochage, sur l'apparition de nouvelles problématiques (le phénomène des travailleur-euses pauvres, la crise migratoire...) et sur l'existence de fragilités plus récurrentes pour certains publics, comme les jeunes ou les familles monoparentales.

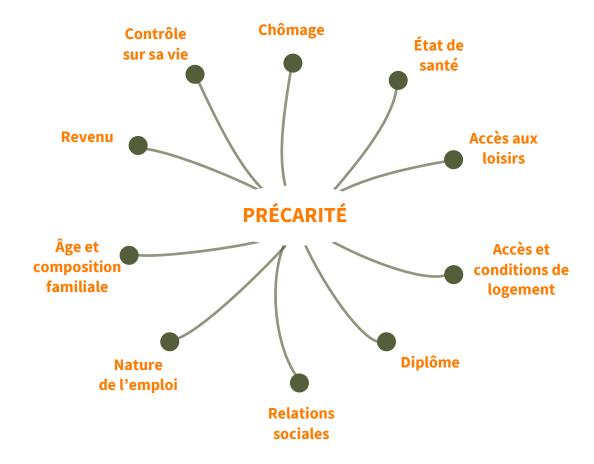
Sur la base de ces constats, de données locales et d'études nationales sur différents publics, il est ainsi possible d'identifier des marqueurs de la pauvreté et des risques de bascule, permettant de mieux orienter l'action sociale en amont de la survenue des difficultés socioéconomiques. En résumé, qu'elles soient cause ou conséquence de la précarité, plusieurs dimensions relatives aux situations de vulnérabilité peuvent ainsi être citées :

- La faiblesse du niveau de revenus : entre 6 et 19 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire, mais jusqu'à un tiers s'estime en situation financière difficile.
- L'âge et la composition familiale : les jeunes de moins de 30 ans et les familles monoparentales sont davantage touché-es par la pauvreté monétaire ; la séparation constituant un facteur important de bascule dans la précarité.
- **L'accès à un logement :** près de 8 000 personnes ont formulé une demande d'hébergement d'urgence auprès du 115 durant l'année 2018 dans le département de l'Isère, ce qui représente une estimation à minima du nombre de personnes réellement dépourvues de logement personnel.
- **Les conditions de logement :** 7 % des familles soit environ 1 400 ménages vivent dans un logement surpeuplé à Grenoble (voir ABS 2017), part qui s'élève à 11 % pour les familles monoparentales.

⁵ Julien Damon, « Pauvreté et précarité en chiffres », *Cahiers français* n° 390, mars 2016.

- La nature de l'emploi : à Grenoble, 17 % des salarié-es de 15 ans et plus occupent un emploi en CDD ou intérim, et 21 % des personnes actives occupées majoritairement des femmes se trouvent en temps partiel. Près de 30 % des salarié-es gagnaient moins que le seuil de pauvreté à 50 % en 2012 (voir ABS 2015 consacrée aux travailleur-euses pauvres).
- **L'absence de diplôme**: différentes études ont montré le lien entre niveau de diplôme et précarité de l'emploi et revenus. À Grenoble en2017, près d'un quart de la population sortie de scolarité n'a aucun diplôme ou seulement le brevet, soit environ 23 000 personnes.
- Le chômage ou l'absence d'emploi : les chiffres relatifs au chômage mériteraient une analyse à part entière tant les sources et les périmètres diffusés sont différents. Pour donner un ordre de grandeur avant la crise, l'Insee comptabilisait près de 12 000 Grenoblois-es qui déclaraient chercher un emploi, soit 16 % de la population active grenobloise âgée de 15 à 64 ans.
- La précarité relationnelle et le manque de contrôle sur sa vie : plus les personnes se trouvent en difficulté financière, plus elles se montrent méfiantes vis-à-vis d'autrui et moins elles sont satisfaites de leurs conditions d'existence, faute de pouvoir contrôler leur vie.
- **L'état de santé**: ce dernier est particulièrement dépendant des conditions de vie et reflète les caractéristiques socioéconomiques de la population et des territoires; les Grenoblois-es les moins aisé-es se trouvent en moins bonne santé que les plus riches, que l'on considère la prévalence des maladies ou l'appréciation par les personnes elles-mêmes de leur état de santé.
- Les difficultés d'accès aux loisirs : la moitié de la population grenobloise déclare s'être restreinte sur les vacances durant l'année écoulée, une part qui s'élève à 76 % pour les personnes en difficultés financières.
- L'éloignement des services publics, le manque de sécurité, un cadre de vie dégradé...

Ces dimensions de la précarité sont souvent entrecroisées et cumulatives.



En résumé...

- ► En comparaison avec d'autres villes similaires, Grenoble est relativement épargnée par la pauvreté : 19 % de la population vit avec moins de 1 024 € par mois (pour une personne seule).
- ► Cependant, cette pauvreté monétaire a plusieurs visages: plus fréquente chez les jeunes et les familles monoparentales, elle concerne environ 27 000 personnes si l'on se réfère uniquement aux ménages connus des services fiscaux.
- ► Elle ne tient surtout pas compte des situations d'extrême pauvreté ni des conditions de vie ressenties par la population. Lorsque l'on interroge les Grenoblois-es sur leur situation financière, elles et ils sont plutôt un tiers à estimer se trouver en difficultés.
- La fragilité économique des personnes affecte leur capacité à se réaliser dans plusieurs dimensions identifiées comme nécessaires au bien-être par l'enquête IBEST. Les conditions de vie matérielles (restrictions budgétaires, emploi) et immatérielles (santé, sentiment de contrôle sur sa vie, épanouissement) sont ainsi fortement corrélées au niveau de revenu.
- ► En plus du niveau de revenu, plusieurs facteurs peuvent influencer les conditions de vie et être à la source de la pauvreté : le genre, l'âge et la composition familiale, le niveau et le type de diplôme, le fait de disposer ou non d'un emploi et la nature de ce dernier...
- ► En regard, la pauvreté produit également des conséquences sur les conditions de logement, la qualité des relations sociales et l'inclusion citoyenne, l'état de santé... qui sont autant de témoins potentiels des situations de précarité.

PARTIE 2

CRISE SANITAIRE ET ACCÈS AUX DROITS

Les conséquences de la crise sanitaire : observations générales

À partir d'une revue de littérature nationale et locale, de quelques éléments chiffrés et des retours des acteurs et actrices de terrain, cette partie propose d'analyser les premières conséquences observables de la crise sanitaire survenue à partir de mars 2020.

Le Covid-19, une maladie socialement inégalitaire

La maladie du Covid-19, outre son apparition et sa diffusion rapide à l'échelle mondiale, est socialement marquée.

Tout d'abord, les données médicales ont montré dès l'origine qu'elle se manifestait sous des formes plus sévères chez les personnes (très) âgées et celles atteintes de certaines pathologies (hypertension artérielle, diabète, pathologies cardiaques et pulmonaires, obésité). Or, les analyses de la prévalence de ces maladies soulignent l'existence d'inégalités sociales de santé préalablement à la pandémie de Covid-19. À Grenoble, la part de personnes traitées pour des pathologies à risque de comorbidité est effectivement plus élevée que la moyenne dans les quartiers de la politique de la ville par exemple.

	Traitement régulier contre l'hypertension	Traitement régulier contre le diabète
Alma-Très Cloîtres-Chenoise	12,9 %	6,6 %
Mistral Lys Rouge Camine	18,9 %	10 %
Teisseire Abbaye Jouhaux Châtelet	18,8 %	8,4 %
Villeneuve Village - Olympique	17 %	7,8 %
Grenoble	14,2 %	4,6 %

Source : Balises – ORS Auvergne-Rhône-Alpes. Taux standardisés de patient-es ou ayants droits du régime général (QPV) ou ensemble de la population (Grenoble) en 2017.

La maladie est également socialement marquée dans ses modalités de contagion. L'exposition au virus est en effet déterminée par la fréquence des interactions sociales, et s'avère ainsi plus forte chez les personnes actives et dans les domaines d'activité nécessitant de travailler hors du domicile. L'enquête Epicov réalisée par l'Inserm en mai 2020⁶ montre ainsi que la prévalence du Covid-19 a été plus forte chez les femmes, les 30-49 ans, les personnes travaillant dans le domaine du soin, ainsi qu'aux deux extrêmes de l'échelle des revenus en raison de la fréquence des interactions et de l'exercice de l'activité en présentiel.

De ce fait, le confinement a eu un impact positif essentiellement pour les cadres qui ont pu continuer à exercer leur activité à distance. Durant le mois de mai 2020, l'Insee souligne en effet que le télétravail a concerné à l'échelle nationale 80 % des cadres en activité, contre seulement un tiers des employé-es et 6 % des ouvrier-ères.

⁶ L'enquête « Épidémiologie et conditions de vie » (EpiCoV) a été menée par l'Inserm en partenariat avec la Drees, l'Insee et Santé publique France en mai 2020 auprès de 135 000 Français-es afin de comprendre les facteurs d'exposition au virus et les effets du confinement sur les conditions de vie. Une deuxième vague de questionnaire sera administrée en novembre-décembre 2020.

Mais ce sont surtout les **conditions de promiscuité** dans lesquelles vivent les personnes qui les exposent plus ou moins à la maladie. Ainsi, la **suroccupation des logements ou le fait de vivre en établissement collectif,** comme les EHPAD, constituent des facteurs d'accélération de contamination, à l'origine des prévalences plus importantes de cas diagnostiqués ou de décès : **les personnes vivant dans un logement suroccupé ont deux fois plus souvent été testées positives au Covid-19.** Si 14 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Epicov ont vécu le premier confinement dans un logement surpeuplé, c'est-à-dire avec moins de 18 m² par personne, la promiscuité a concerné jusqu'à 21 % des couples avec enfants et 27 % des ménages composés de plusieurs adultes (colocation, cohabitation intergénérationnelle...). Les ménages les 10 % les plus pauvres sont également davantage touchés que la moyenne par le surpeuplement (29 % à l'échelle nationale), traduisant le cumul des fragilités évoqué en première partie de cette ABS.

Ainsi, à l'échelle des villes, l'enquête souligne qu'une **population importante** (plus de 50 000 habitant-es) et une **forte densité** (au moins 1 500 habitant-es par km²) multiplient les interactions liées aux déplacements quotidiens (courses, trajets domicile-travail). Grenoble cumule ces deux facteurs de circulation du virus, avec une densité de population particulièrement élevée : 8 700 habitant-es/km². **Dans certains quartiers qui concentrent pauvreté monétaire, surreprésentation de familles et d'employé-es/ouvrier-ères, la densité de population est même deux à trois fois supérieure à la moyenne communale :** Baladins, Helbronner-Géants, Paul Cocat, Jouhaux, Teisseire, Mistral, Village Olympique. Faute de données infracommunales sur la prévalence de la maladie du Covid-19, ces facteurs sont donc à considérer comme des marqueurs de vulnérabilité plus importante au virus.

Les conditions de vie et de logement se cumulent ainsi aux facteurs d'exposition au virus cités précédemment, particulièrement pour les personnes occupant des emplois peu qualifiés nécessitant d'être exercés hors du domicile.

	Proportion vivant	Proportion vivant
	dans une commune	dans un logement
	très dense	surpeuplé
Infirmier-es	32,8 %	9,8 %
Médecins	62,1 %	7,8 %
Aides-soignant-es	30,1 %	13,1 %
Pharmacien-nes	38,9 %	12,0 %
Aides à domicile	34,6 %	18,1 %
Travailleurs et travailleuses sociales	36,2 %	10,8 %
Enseignant-es	39,0 %	9,7 %
Caissier-ères, employé-es stations-service, agent-es de sécurité	35,1 %	16,6 %
Livreur-euses, postier-ères, conducteur-trices, policier-ères	32,8 %	13,4 %
Agent-es de nettoyage	43,0 %	20,9 %
Agent-es bancaires	41,5 %	10,3 %
Artisans, salarié-es du bâtiment	32,7 %	19,6 %
Population dans son ensemble	38,6 %	14,0 %

Champ: France - Source: Enquête EPICOV V1-2020 INSERM/DREES.

Autre volet relatif à la santé, celui de la prévention, de la mise en pratique des gestes barrières et de la compréhension des risques par les personnes en grande précarité sociale, notamment sans abri. Dans le secteur de l'hébergement, les acteurs et actrices de terrain ont souligné **l'enjeu de l'accès à l'information et à l'hygiène nécessaire au suivi des gestes barrières** (lavage des mains, port du masque, distanciation sociale...) pour les personnes à la rue ou accueillies en centre d'hébergement. De même, la question de la **littératie**, c'est-à-dire la capacité des individus à repérer, comprendre et utiliser des informations relatives à leur santé, se pose avec une acuité particulière pour les personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française. De fait, les acteurs et actrices du secteur de l'accueil et de l'hébergement ont observé une faible compréhension des mesures exceptionnelles mises en œuvre pendant le confinement par une part importante des publics accompagnés ou à la rue.

Enfin, il convient également de souligner les **impacts de la crise sanitaire en matière de santé mentale :** la peur d'être exposé-e au virus ainsi que les confinements et injonctions à la distanciation sociale ont exacerbé les situations de stress, d'angoisse et d'isolement des personnes hébergées ou accueillies en accueils de jour. Le service social du CROUS pointe également ces problématiques au sein **des populations étudiantes**, dont les conditions de vie en résidence étudiante ou en logement inadapté au confinement ont eu des conséquences délétères sur la santé mentale. D'après les résultats de l'enquête réalisée sur les conditions de vie pendant le confinement en avril 2020 par l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université Grenoble-Alpes, **23 % des étudiant-es interrogé-es ont déclaré ressentir de l'isolement et de la solitude et 13 % éprouver des difficultés en raison des conditions matérielles de vie.** Un cinquième des étudiant-es interrogé-es ont en effet vécu le confinement seul-es dans un logement ou une chambre en résidence.

Un impact socioéconomique plus marqué sur le long terme pour les travailleur-ses déjà précaires

Les mesures de soutien à l'emploi et à la vie économique mises en œuvre par l'État ont eu des répercussions très différentes selon les domaines d'activité et les profils socioéconomiques. Le chômage partiel ou technique a davantage concerné les jeunes, les personnes sans diplôme et aux plus faibles niveaux de revenus, qui se trouvent déjà fréquemment dans des conditions d'emploi précaires. En cela, les compensations ont permis aux travailleur-euses les plus précaires de limiter les pertes de revenus, dans la mesure où l'indemnité perçue représentait 100 % du salaire au niveau du SMIC.

Figure 12: Différence moyenne entre revenu disponible avec le dispositif minimum légal d'activité partielle et revenu disponible avant crise Champ: mars à juillet 2020



En revanche, les modélisations économiques réalisées à l'échelle nationale pour la période de mars à juillet 2020 montrent que l'écart entre le revenu disponible avant la crise et celui compensé par le dispositif d'activité partielle a été le plus élevé pour les classes « moyennes ». Les actifs percevant un revenu médian occupent en effet plus souvent des emplois non télétravaillables mais dont le revenu n'a été que partiellement complété par les dispositifs de soutien.

Source: TAXIPP 2.0, SINAPSE

La crise économique consécutive à la fermeture de nombreuses activités en mars 2020 touche différemment à la fois les travailleur-euses et les secteurs d'activité. En matière de domaines d'emplois, ce sont les secteurs de l'hébergement-restauration, de la fabrication de matériels de transports, des activités de services, de la construction et de la fabrication de produits industriels ou d'équipements électroniques/électroniques/informatiques qui ont connu les plus fortes chutes d'activité au deuxième trimestre 2020 (de 20 % à plus de 50 % de contraction). Ces domaines d'activité représentent environ un quart de l'emploi grenoblois, et ils emploient davantage de personnes peu qualifiées.

Ainsi, même si les dispositifs de chômage partiel et de soutien des entreprises ont amorti les pertes de revenu durant l'année 2020, une vigilance particulière doit être portée aux actifs les plus précaires du point de vue des conditions d'emploi (CDD, intérim, saisonniers, emplois aidés, auto-entreprise...) et/ou travaillant dans des domaines d'activité particulièrement sinistrés par la crise. Ces emplois précaires représentent près de 11 000 personnes salariées à Grenoble, sans compter les indépendant-es. **Elles seront plus lourdement et durablement touchées par la crise économique qui s'amorce, en raison de l'effet cumulatif des précarités** évoqué en première partie de ce document : le risque de voir son emploi supprimé par la crise liée au Covid-19 est amplifié par leurs conditions socioéconomiques dégradées (moindre niveau de diplôme et de qualification, moindre accès géographique aux pôles d'emploi...).

De ce fait, le taux de chômage ne peut constituer le seul indicateur à suivre. Il convient de le compléter, sur le long terme, par l'analyse de la persistance de l'absence d'emploi pour certaines catégories, et d'identifier les profils les plus touchés.

La crise sanitaire, coup de projecteur sur les besoins sociaux

La crise socioéconomique qui accompagne la crise sanitaire, en raison de l'arrêt des activités économiques pendant plusieurs périodes de confinement, se traduira donc par des destructions d'emplois, avec un impact sur certaines catégories de populations actives occupées comme les intérimaires et saisonnier-ères.

Si la situation d'extrême urgence sanitaire et sociale du premier confinement notamment a particulièrement mis en lumière les besoins en alimentation et en hygiène des populations les plus démunies, le moteur de la pauvreté à venir sera sans doute essentiellement alimenté par le décrochage de personnes qui jusque-là se trouvaient en emploi, y compris non déclaré.

« L'explosion » des situations de pauvreté est donc potentiellement à venir, lorsque les dispositifs d'amortissement auront disparu, que les solidarités familiales et les droits au chômage auront été épuisés. Les filets de sécurité afférents aux situations d'emploi permettent à l'heure actuelle de décaler voire d'atténuer la chute dans la précarité d'un certain nombre de personnes.

Cependant, les données les plus récentes de la Caf de l'Isère montrent déjà une **progression assez marquée du nombre d'allocataires se trouvant au chômage** à l'échelle départementale durant le premier semestre 2020 (+ 16 % entre janvier et juin), augmentation qui se stabilise durant l'été. Cependant, cette hausse du nombre de personnes au chômage concerne uniquement les adultes allocataires de la Caf et ne correspond pas à l'évolution générale du chômage.

En parallèle, pour les personnes qui se trouvaient déjà en grande difficulté avant la crise sanitaire, les possibilités d'insertion économique futures se trouvent désormais réduites. On observe ainsi dès à présent que les effectifs de la population couverte par le RSA augmentent (près de 2 millions de personnes supplémentaires à l'échelle nationale) non pas sous l'effet d'une arrivée massive de nouveaux ménages bénéficiaires (encore en partie préservés par l'activité partielle et la prolongation des droits à chômage), mais en raison de l'absence de sortie du dispositif d'une part plus importante de personnes qu'en temps normal. Cela s'explique dès à présent par de moindres opportunités d'emploi et la difficulté pour les bénéficiaires du RSA de trouver d'autres sources de revenus dans un contexte économique morose. De même, un certain nombre de ménages ont conservé le bénéfice du RSA pendant le confinement en raison du prolongement automatique des droits déjà ouverts jusqu'en juin 2020.

En Isère et à Grenoble, si les statistiques doivent encore être consolidées, elles témoignent également d'une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (+ 12 % environ à l'échelle départementale entre janvier et août 2020), progression déjà engagée depuis fin 2019 en ce qui concerne Grenoble.

Ainsi, il semblerait que la crise représente plutôt un amplificateur, une mise en lumière des situations de précarité déjà installées. Les jeunes de moins de 25 ans représentent à ce titre un public particulièrement fragilisé par la situation actuelle: dépourvu-es de droits à un revenu de remplacement (soit faute d'avoir ouvert des droits au chômage en raison d'une période d'emploi trop courte ou inexistante, soit par inéligibilité totale au RSA en raison de l'âge), leurs perspectives d'insertion sur le marché du travail apparaissent aujourd'hui pessimistes. Les inégalités de milieu social, d'origine, de lieu de résidence et de diplôme risquent alors de peser encore davantage.

La crise 2020 à Grenoble: des enjeux d'accès aux droits et des enseignements à tirer

La crise sanitaire et ses conséquences directes sur l'organisation du quotidien (confinement, arrêt de l'activité économique, maladie...) traduisent précisément la notion de **précarité** : c'est la survenue d'un ou de plusieurs événements imprévisibles qui fait basculer une situation déjà déséquilibrée. Ainsi, si la crise n'a pas (encore) donné lieu à une pauvreté massive, elle a surtout agi comme un **révélateur des fragilités existantes** : emplois précaires ou non déclarés, situations peu durables de surpeuplement, de cohabitation et d'hébergement chez des tiers, état de santé plus dégradé chez les ménages modestes... Ce coup de projecteur montre ainsi plus visiblement la réalité des situations de précarité, dans leur diversité et leur caractère cumulatif.

À Grenoble, l'observation des besoins durant cette année particulière tend à souligner la permanence des situations de grande pauvreté chez certaines populations, l'importance des liens sociaux et la qualité du partenariat local, crucial pour répondre aux situations de précarité.

Des besoins primaires encore plus manifestes

L'arrêt des activités socioéconomiques et la fermeture de nombreuses structures d'action sociale ont mis en lumière les difficultés d'accès aux biens de première nécessité pour les personnes les plus démunies, particulièrement durant le premier confinement.

Très médiatisée, la question de **l'alimentation** s'est posée avec plus d'intensité dans la mesure où de nombreuses solutions de « fortune » (récupération d'invendus alimentaires, revenus issus de la manche, distributions associatives) ont été supprimées. Les distributions alimentaires organisées par le CCAS en relai ou complément des associations fermées durant le premier confinement ont bénéficié à 300 ménages chaque semaine (1 200 ménages couverts au total par l'ensemble des distributions alimentaires sur le territoire grenoblois), malgré la durée d'attente importante et la nature des repas proposés, issus notamment d'invendus distribués par des grandes surfaces. Il s'agit à ce titre d'une conséquence positive de la crise à souligner : la très forte mise en visibilité de la précarité alimentaire a accentué la solidarité des acteurs privés et explique la quantité importante de dons de nourriture reçus.

Second besoin fondamental, **l'accès à l'eau et à des sanitaires**, qui n'est pas toujours aisé pour les personnes vivant à la rue ou en abri de fortune, a été entravé par le confinement. À partir du mois de mars, les douches municipales de Grenoble ont accueilli en moyenne une trentaine de personnes chaque jour. Signe d'une réponse constante à des besoins aigus en matière d'hygiène, des pics de fréquentation ont été observés durant l'été à l'occasion des fortes chaleurs et à la suite de trois jours de fermeture consécutifs en raison des jours fériés du printemps. Réponse à l'urgence dans un premier temps, la gratuité d'accès aux douches municipales a été pérennisée durant l'été 2020 afin de compléter l'offre associative de Point d'eau et de faciliter l'accès à des lieux d'hygiène et de lien social pour les personnes précaires.

Enfin, **l'accès aux soins et à une couverture santé** demeure une problématique persistante pour les personnes à la rue et/ou étrangères, entraînant notamment un renoncement particulier aux frais dentaires et optiques.

Des difficultés accrues pour les publics précaires

Les associations du territoire, accueils de jour ou structures caritatives, rassemblent un public très précaire, en grande majorité dépourvu de logement, de solutions d'alimentation ou d'hygiène, ou bien en besoin de lien social.

À ce titre, les personnes migrantes en attente d'un titre de séjour ou déboutées du droit d'asile, familles comme isolées, constituent un public particulièrement en difficulté en raison de l'impossibilité d'accéder à des droits économiques et sociaux.

Depuis 2019, les acteurs soulignent d'autre part l'apparition sur le territoire grenoblois **de femmes enceintes ou avec enfants** issues de l'immigration ou encore sujettes à des problématiques de violences (conjugales ou prostitution).

Enfin, la prise en charge des **mineurs non accompagnés et des jeunes non reconnus mineurs** demeure également une question particulièrement prégnante.

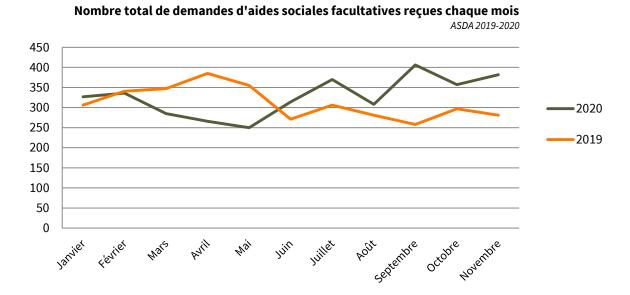
Les étudiant-es constituent également une population vulnérable en raison de conditions de logement précaires et de l'absence fréquente de ressources propres ou issues d'activités qui se sont arrêtées avec le confinement. Cette population n'a pas particulièrement été visible au sein des accueils de jour et des distributions alimentaires, dans la mesure où des solutions de prise en charge existent par le biais d'associations étudiantes et du Crous Grenoble Alpes. Cependant, ce dernier a été particulièrement sollicité depuis le premier confinement : le nombre d'aides financières versées a presque triplé et le nombre d'étudiant-es suivi-es multiplié par 1,5. Les services sociaux soulignent l'impact du confinement en matière de perte de revenus et de dégradation des conditions de vie particulièrement pour les étudiant-es internationaux, souvent dépourvu-es de bourses d'études : plus d'un tiers, soit trois fois plus que l'ensemble des étudiant-es interrogé-es par l'Observatoire de la vie étudiante, ont déclaré avoir éprouvé des difficultés de ce point de vue.

Les besoins auxquels s'efforcent de répondre les associations du territoire sont donc ceux de populations en situation de grande pauvreté, qui le plus souvent ne disposent pas de logement personnel et ne vivent qu'avec de très faibles voire aucuns revenus.

Ainsi, en raison de leur organisation et des services qu'elles proposent, ces structures ne témoignent pas véritablement de l'arrivée de nouveaux publics qui viendraient de basculer dans la précarité. Les personnes ayant un logement et quelques revenus ou qui ont perdu leur emploi à cause de la crise pourraient davantage être visibles auprès des structures proposant de l'aide alimentaire. Mais même les distributions alimentaires organisées pendant le premier confinement, plus ouvertes car sans critères d'éligibilité, n'ont pas connu d'afflux massif de nouveaux ménages, bien que quelques familles aient pu être recensées en raison de la fermeture des services de restauration scolaire. Certains partenaires du territoire mentionnent également la présence très ponctuelle de travailleurs pauvres et de retraité-es, dont les faibles revenus et la disparition des solutions palliatives habituelles (récupération alimentaire, accès à l'hygiène et à des lieux chauds hors du domicile...) ont entraîné la venue occasionnelle aux distributions organisées.

Du côté des **demandes d'aides financières** reçues par le service Aides sociales, domiciliation et accompagnement social (ASDA) du CCAS de Grenoble, l'analyse de la période de janvier à novembre donne à voir une hausse légère du nombre de demandes reçues, de l'ordre de 5 % entre 2019 et 2020. Cependant, cela traduit deux mouvements opposés :

- la période du confinement où le nombre de demandes exprimées s'est avéré bien en-deçà du mouvement observé l'année précédente, en raison de la fermeture et/ou de la diminution du nombre de rendez-vous proposés par les services locaux de solidarité et les associations (soulignant au demeurant leur rôle crucial dans l'accès aux droits et aux aides financières);
- une reprise du nombre de demandes à partir de juin 2020 à un niveau supérieur à 2019 mais qui apparaît en dents de scie, avec deux pics en juillet et septembre.



Chaque mois, environ une demande sur cinq est le fait d'une nouvelle personne encore inconnue du service. Cette proportion est cependant moins élevée qu'en 2019, ne permettant pas de conclure à l'arrivée massive d'une nouvelle population au sein de la demande d'aide financière qui s'exprime auprès du CCAS. Cependant, signe d'une pauvreté très marquée au sein du public du service ASDA, plus de la moitié des personnes ayant perçu une aide financière en 2020 ne disposent d'aucune ressource. Il s'agit majoritairement de personnes sans autorisation de travail qui reçoivent l'aide dite humanitaire de 100 euros tous les deux mois maximum.

Ces données devront être fiabilisées et suivies en 2021 afin de pouvoir identifier si une augmentation manifeste du nombre de personnes en demande et une dégradation de leur situation est observable.

Le Pôle inclusion financière (PIF) du CCAS de Grenoble, dont les travailleuses sociales accompagnent les ménages dans leurs problématiques budgétaires, ne témoignait pas non plus à la rentrée de septembre 2020 de l'apparition de nouveaux publics.

Une mise en lumière de la dimension affective de la précarité

Les bénévoles et professionnel-les du champ de la grande précarité s'en font unanimement l'écho : audelà d'un coin chaud, d'un café ou d'un colis alimentaire, les personnes qui fréquentent les accueils de jour et associations caritatives viennent aussi – surtout – pour le lien humain.

Avec la crise, la réorganisation des services proposés par les associations autour de la seule distribution alimentaire en raison des contraintes de distanciation physique et de la diminution du nombre de bénévoles présent-es a montré, par contraste, **l'importance du lien social.** Les bénévoles du territoire soulignent que « le lien est aussi important que ce qui est distribué » : pour certaines personnes habituées de la rue, le café proposé est ainsi un prétexte pour venir échanger, rompre la solitude. Dans le travail social généraliste, les équipes professionnelles témoignent également du besoin accru d'échanges individuels dans le contexte de confinement : le public accompagné cherchait avant tout du soutien et de l'écoute.

La précarité n'est donc pas seulement matérielle, mais aussi morale, affective et psychique. Elle s'exprime ainsi jusque dans l'individualité des personnes : être dépourvu-e de droits et de lien social empêche d'exister socialement.

D'un certain point de vue, la crise sanitaire et sociale a agi positivement sur ce sujet en **soulignant** l'existence de situations d'isolement et l'importance des effets de la solidarité interpersonnelle. Cette prise de conscience collective a donné lieu à de nombreuses initiatives citoyennes, parfois autonomes, parfois accompagnées par les associations ou pouvoirs publics. Qu'il s'agisse de dons de denrées alimentaires, de fabrication de masques, de prise de nouvelles, de services rendus au voisinage, la crise sanitaire et le coup de projecteur qu'elle a jeté sur les situations de grande précarité a amplifié et rajeuni la mobilisation citoyenne. La moitié des personnes s'étant portées volontaires sur la plateforme Voisins Voisines de la Ville de Grenoble durant le premier confinement étaient en effet âgées de moins de 45 ans.

D'autre part, les acteurs et actrices du territoire témoignent du fait que le bénévolat constitue, dans l'autre sens, un moyen pour les personnes précaires d'avoir une utilité sociale et finalement de rétablir leur identité, nécessaire à la bonne santé mentale et à l'autonomie. Lors d'une enquête réalisée auprès des publics de l'accueil du CCAS, une partie des personnes domiciliées et en attente de papiers avaient effectivement indiqué qu'elles occupaient une activité bénévole, le plus souvent au sein des associations qui les accompagnent elles-mêmes (interprétariat, aide apportée dans l'organisation des locaux ou de distributions...).

Précarité affective et isolement : les résultats de l'enquête réalisée auprès des personnes fragiles et isolées contactées par le CCAS

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, deux vagues d'appels ont été organisées en mars et mai 2020 auprès du registre « Personnes fragiles et isolées ». Ce registre est mobilisé par le CCAS en application du décret n° 2004-926 afin de diffuser des messages de prévention et d'information générale en cas d'événement exceptionnel (canicule, crise sanitaire...) et d'apporter conseil et assistance si besoin. Il concerne les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, ainsi que les personnes adultes bénéficiant d'une allocation liée au handicap.

À l'occasion de la seconde vague d'appels effectuée à l'issue du confinement, il a été décidé de compléter les messages de prévention par un questionnaire visant à caractériser de manière anonyme l'isolement des personnes et les conséquences du confinement sur leur vie quotidienne et leurs relations sociales.

232 personnes ont accepté de répondre au questionnaire, soit un taux de réponse très élevé de 75 % témoignant de leur intérêt pour la démarche et du besoin d'échanger sur leur situation. Cependant, dans la mesure où l'inscription au sein du registre résulte d'une démarche volontaire de la part des personnes concernées, la base de contacts ainsi constituée n'est pas exhaustive et ne permet pas de rendre compte de la situation de l'ensemble des personnes fragiles et isolées vivant à Grenoble. On peut notamment présumer que les personnes très isolées y sont mal représentées, soit parce qu'elles n'ont pas eu connaissance du dispositif, soit parce qu'elles n'ont pas souhaité y figurer.

Les principaux enseignements :

- ▶ 81 % de femmes parmi les personnes ayant répondu à l'enquête, une nette sous-représentation des hommes.
- ► Moyenne d'âge : 85 ans.
- ▶ Davantage fréquentée que le voisinage, la **famille constitue le premier réseau de sociabilité** des personnes inscrites au registre, ce qui révèle le rôle majeur joué par les aidant-es familiaux.
- Les liens avec les proches représentent un filet de sécurité important en cas de crise et ont moins pâti du confinement que les relations de voisinage.
- ▶ Le confinement a été vécu différemment selon le profil (plus négativement pour les personnes plus isolées), les personnes interrogées soulignent des conséquences négatives en matière de restriction de sorties mais aussi positives du point de vue de la solidarité de voisinage.
- ▶ Plus le réseau relationnel est développé, plus il est satisfaisant, soutenant et protecteur vis-à-vis de situations difficiles comme le confinement. Cet effet « d'entraînement » invite en revanche à une vigilance particulière vis-à-vis des personnes peu entourées.
- ► Finalement, l'enquête montre que le registre est constitué de personnes bien entourées, satisfaites de leurs relations et en mesure d'être aidées en cas de difficultés. **Cela questionne la capacité du registre à toucher les personnes réellement fragiles et isolées,** dispositif qui demeure soumis au volontarisme de son public potentiel.



76 % ont des liens réguliers avec leurs proches



56 % ont des liens réguliers avec leur voisinage



82 % peuvent être soutenu-es en cas de difficultés

Des enseignements positifs en matière de coordination et de diffusion de l'information

Le confinement et l'urgence dans laquelle les acteurs de la grande précarité ont passé l'année 2020 ont souligné l'importance du partenariat local.

Le territoire grenoblois apparaît relativement bien maillé en structures associatives dont les publics se répartissent en fonction des services proposés, de l'histoire ou de l'implantation géographique. La fermeture inopinée des accueils de jour proposant des repas et la réorganisation des distributions alimentaires a d'ailleurs mis en relief l'équilibre préexistant à la crise : l'affluence s'est parfois reportée sur les seuls accueils ouverts, témoignant du fonctionnement en réseau et de la complémentarité antérieure entre les structures.

Le réseau d'associations œuvrant auprès des personnes en grande précarité est ainsi important et organisé, au travers notamment du collectif des associations de bénévoles, de la coordination des accueils de jour ou encore du collectif Migrants en Isère.

L'urgence du confinement a également **resserré les liens entre associations et institutions**. Les acteurs du territoire grenoblois ont unanimement salué les coordinations organisées par la DDCS pendant le confinement, permettant d'échanger sur les besoins de chacune et d'organiser la prise en charge des publics. Cette **coordination et la mutualisation des moyens**, comme celle qui s'est opérée pendant le confinement avec le déploiement de bénévoles dans d'autres structures, gagneront à être pérennisées y compris hors situation de crise aigüe. Les acteurs et actrices pointent la nécessité d'organiser des groupes de travail récurrents entre institutions et associations, afin de mieux travailler en collaboration à l'organisation générale de dispositifs (tels que le plan hivernal par exemple) et au déploiement de réponses concrètes adaptées aux besoins recensés par chacun-e.

La communication entre les structures s'est également avérée déterminante pour la prise en charge des besoins, qu'il s'agisse d'informations relatives aux actions proposées, à leurs horaires d'ouverture ou encore à la situation des personnes accompagnées. L'interconnaissance et la transmission d'informations contribue ainsi au bon fonctionnement du réseau grenoblois.

La plateforme Solidarités Grenoble en est une illustration. Lancée en février 2017 par le CCAS de Grenoble suite aux travaux partenariaux du plan d'accès aux droits, elle est désormais très connue et utilisée par les acteurs du territoire (plus de 10 000 visites durant le mois d'octobre 2020, 8 000 visiteurs uniques). Signe de son utilité, le nombre d'abonné-es au compte Facebook associé a doublé pendant la période du confinement. La **centralisation d'informations** relatives à l'accès aux droits de manière générale et la réactivité dans **l'actualisation de ces informations** constituent en effet un besoin fort exprimé par les professionnel-les et bénévoles du territoire. La mise à jour des informations en temps réel a constitué une plus-value essentielle lors du premier confinement ainsi qu'à l'issue.

Pendant la période, le partenariat antérieur s'est donc montré profitable et de nouvelles coopérations sont apparues. Comme le souligne la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône-Alpes, « l'enjeu actuel est de les faire perdurer et de les coordonner pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de précarité sur les territoires ».

Cependant, le partenariat peut s'avérer insuffisant lorsque les moyens, notamment bénévoles, viennent à manquer. La prise en charge d'une partie importante des besoins sociaux par la sphère associative s'avère ainsi problématique car l'engagement bénévole est non pérenne et fragile.

D'une part, la crise sanitaire et le confinement de la population ont souligné **les limites de la démographie bénévole:** les personnes âgées, majoritaires dans les effectifs des associations de terrain bénévoles, ont dû se confiner pour protéger leur propre santé ce qui a grandement réduit la capacité d'action des structures. La question du renouvellement de la pyramide des âges se pose également à moyen-terme.

Cependant, la grande disponibilité des personnes retraitées constitue une ressource essentielle pour le déploiement des missions au quotidien, à toutes les heures de la journée voire le week-end. Ces éléments pointent donc le **besoin d'un vivier de bénévoles renouvelé et suffisamment important** pour maintenir une action quotidienne, aux heures où les publics les plus vulnérables ont besoin d'être accompagnés. À ce titre, l'animation de la plateforme *Volontaires solidaires* par la Ville de Grenoble constitue une solution pour mobilisation d'habitant-es volontaires sur des missions diverses, ce qui impliquerait une coordination renforcée entre la collectivité et les associations.

D'autre part, la prise en charge bénévole doit se compléter d'une **approche sociale professionnelle** pour permettre une meilleure effectivité de l'accès aux droits, dans un contexte institutionnel complexe. Du point de vue des associations bénévoles du territoire grenoblois, il est en effet important non seulement de pouvoir pérenniser l'activité en cas d'absence de bénévoles, mais également d'apporter une coordination et une expertise complémentaire et nécessaire à l'orientation des publics vers leurs droits. En parallèle, la formation des bénévoles aux dispositifs existants ainsi qu'aux techniques d'écoute apparaît de ce fait pertinente.

Des enjeux en matière d'accès aux droits

La multiplicité des facteurs de précarité ainsi que la bascule à l'œuvre et à venir de nombreuses personnes dans la pauvreté, entraînant une éligibilité nouvelle à certains droits, doit alerter les institutions et associations sur leur capacité à pouvoir s'adresser à ce nouveau public.

Dans cette perspective, il convient de tenir compte des ressorts du non-recours afin d'anticiper au mieux les difficultés d'accès aux droits. Le non-recours par **méconnaissance et complexité d'accès** aux droits invite en premier à renforcer la visibilité et l'accessibilité des services. On observe en effet que pour un certain nombre de dispositifs, le recours résulte plus souvent d'une orientation par un-e professionnel-le ou bénévole que de la saisie directe par les publics eux-mêmes. L'enquête réalisée en 2017 auprès des usager-ères du Pôle inclusion financière du CCAS de Grenoble avait effectivement montré que très peu contactaient le service de leur propre initiative : il apparaît ainsi nécessaire d'accroître la visibilité et le relais par d'autres partenaires pour faciliter la venue de personnes confrontées à des difficultés financières.

De même, le confinement a mis en exergue les difficultés d'accès préexistantes en raison de la **dématérialisation** de certains services publics ou prestations. Pour les publics n'ayant pas accès ou ne maîtrisant pas les outils numériques, l'impossibilité d'échanger physiquement, de se faire accompagner pour compléter des formulaires ou encore l'allongement des délais de rendez-vous a généré des difficultés dans la continuité voire l'ouverture des droits, provoquant des situations de pertes de revenus brutales.

D'autre part, le non-recours s'explique également par la volonté première de s'en sortir par soi-même et la crainte du stigmate lié aux prestations sociales, notamment aux minima sociaux. Sur ce sujet, l'enquête réalisée auprès des publics du Pôle inclusion financière avait mis en avant le fait que les personnes en difficultés financières percevaient le service comme une solution de dernier recours, qu'elles sollicitaient après avoir épuisé toutes les autres (du prêt familial à l'endettement bancaire). Cela peut être analysé comme une traduction des normes d'injonction sociale à l'autonomie et à la réussite personnelle (particulièrement dans le domaine de l'argent). Ainsi, la visibilité et la neutralité des lieux ou des formes d'accompagnement peuvent faciliter le recours des publics. Dans cette perspective, les démarches d'aller-vers semblent devoir être renforcées et pérennisées, à l'instar de l'expérimentation de la Caravane des droits par le CCAS et la Ville de Grenoble.

Enfin, en matière d'accès aux droits, une difficulté réside également dans le **décalage qui existe entre** l'urgence de la demande qui s'exprime – parfois tard – et la complexité voire la lenteur des procédures ou encore l'importance des délais de rendez-vous pour accéder à un-e professionnel-le du travail social. Il apparaît ainsi nécessaire de favoriser une sollicitation des services au plus tôt, suffisamment en amont des difficultés. Le repérage et le partenariat semblent devoir être renforcés afin d'orienter les ménages concernés dès l'apparition des difficultés, par exemple avec les banques et Pôle emploi qui sont en capacité d'observer les bascules dès qu'elles surviennent.

En résumé...

- La crise sanitaire de 2020 s'avère d'emblée être une crise sociale : la maladie du Covid-19, en s'ajoutant aux précarités déjà existantes en matière de santé, de logement et d'emploi, est tout d'abord socialement inégalitaire.
- ► Les conséquences économiques du confinement, à l'échelle nationale comme à Grenoble, prendront une ampleur plus préoccupante pour les populations qui cumulent déjà des facteurs de précarité : emplois instables, faibles revenus, moindre qualification et réseau socioprofessionnel moins développé.
- ▶ Pour les publics des structures de la grande précarité, la crise a agi comme un révélateur de conditions de vie déjà particulièrement difficiles, mettant en lumière les problématiques d'accès aux besoins primaires (alimentation, hygiène, logement...) et au lien social.
- La bascule dans la précarité à venir de potentiels nouveaux publics invite les acteurs de l'action sociale à se rendre visibles et accessibles pour permettre l'accès aux droits dès la survenue des difficultés.

CONCLUSION

Les précarités, dans toute leur diversité comme viennent de le démontrer les pages qui précèdent, préexistaient à la crise sanitaire mais en ressortent évidemment amplifiées. Le territoire grenoblois n'échappe malheureusement pas à cette situation et les données de 2020 nous permettent de mettre des chiffres sur ce que nous percevons tous et toutes au quotidien.

De nouveaux publics sont fragilisés, de nouvelles attentes s'expriment, des angoisses différentes se font jour. Le CCAS et la Ville de Grenoble entendent ainsi se mobiliser et répondre toujours davantage à des demandes croissantes et multiples. La crise est là, elle s'installe, sans doute durablement et nous nous devons, collectivement, de garantir l'essentiel des sécurités: se loger, se nourrir, se déplacer, trouver un emploi... En d'autres mots, mener une vie sociale dans la sérénité.

Or, les précarités sont d'autant plus difficiles à supporter et à surmonter lorsqu'une personne est seule. L'isolement touche toutes les tranches d'âge, toutes les catégories sociales, tous les secteurs de la ville mais accroît toujours la détresse humaine des plus démuni-es. En complément de leurs missions principales et d'actions déjà engagées comme la Caravane des droits, l'activation du registre « personnes fragiles et isolées » ou encore l'animation de la plateforme *Volontaires solidaires*, le CCAS et la Ville de Grenoble vont donc poursuivre leur mobilisation dans les mois et les années qui viennent pour lutter contre l'isolement des personnes les plus précarisées, en inventant de nouvelles formes de solidarité, en facilitant le travail de tous les acteurs de terrain, en recourant à des outils numériques sans jamais négliger la force et la portée du contact humain. Peut-être plus encore que le virus et ses variants, l'isolement tue : à nous tous et toutes de tisser et renforcer les liens sociaux pour garantir à tout-e habitant-e du territoire grenoblois les sécurités les plus essentielles et les solidarités les plus solides.

Nicolas Kada Vice-président du CCAS

ANNEXES

Remerciements	40
Références bibliographiques	41

Remerciements

L'Analyse des besoins sociaux est menée dans un cadre partenarial et résulte d'une réflexion collective. Nous remercions ainsi les nombreux contributeurs et contributrices pour leur implication dans la démarche, la transmission de leurs données et leurs apports qualitatifs.

Services du CCAS, de la Ville et de la Métropole

- Direction action sociale lutte contre la pauvreté et la précarité
 - Pôle d'inclusion financière Service aides sociales, domiciliation, accompagnement social
- Direction action sociale personnes âgées
 Mission lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Direction de la communication, de l'information documentaire et des partenariats
- Direction de l'action territoriale
- Direction de la santé publique et environnementale
- Mission stratégie et innovation publique

Partenaires

- Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Caisse d'allocations familiales de l'Isère
- Conseil départemental de l'Isère
- Un Toit Pour Tous Observatoire de l'hébergement et du logement
- Collectif des associations de bénévoles
- Secours catholique
- Plate-forme d'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
- Université Grenoble-Alpes (Observatoire de la vie étudiante et CROUS)
- Carsat Rhône-Alpes
- Grenoble École de Management
- SIAO de l'Isère Fondation Boissel

Références bibliographiques

Définition et mesure

- Centre d'observation de la société, « Pauvres, moyens et riches ? Les revenus par type de ménage », février 2020.
- Centre d'observation de la société, « Ecole, emploi, logement..., les formes non monétaires de la pauvreté », octobre 2020.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, « Minima sociaux et prestations sociales », Panorama de la Drees, édition 2020.
- Hervé Guéry, Compas, « Confinement : besoins des familles et enfants les plus fragiles », Compas études n° 24, avril 2020.
- Ipsos, « Résultats du 14^e baromètre IPSOS / SPF sur la perception de la pauvreté par les Françaises et les Français – Quel impact de la crise sanitaire sur la précarité en France ? », septembre 2020.
- Julien Damon, « Pauvreté et précarité en chiffres », Cahiers français n° 390, mars 2016.
- Nathalie Levray, « La pauvreté n'est pas un état, c'est un processus », interview de Nicolas Duvoux et Pierre Concialdi, *La Gazette Santé-Social*, novembre 2018.
- Rachel Bray, Marianne De Laat, Xavier Godinot, Alberto Ugarte, Robert Walker, ATD Quart Monde-Université d'Oxford, Les dimensions cachées de la pauvreté, novembre 2019.

Conséquences de la crise sanitaire

- Aline Leclerc, « Indépendants, retraités, jeunes... La crise déstabilise des publics jusqu'ici préservés », Le Monde, 7 octobre 2020.
- Anna Brunner, Louis Maurin (dir.), Observatoire des inégalités, *Rapport sur la pauvreté en France, édition 2020-2021*, novembre 2020.
- Audrey Tonnelier, « La crise a exacerbé les inégalités de revenus », Le Monde, novembre 2020.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 », Études & résultats n° 1167, octobre 2020.
- Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, « Bilan de la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 dans le secteur de l'Accueil-Hébergement-Insertion, mars-septembre 2020, synthèse et préconisations », octobre 2020.
- Institut pour la recherche en santé publique, « Les inégalités sociales au temps du Covid-19 », Questions de santé publique n° 40, octobre 2020.
- Isabelle Rey-Lefebvre, « Un million de nouveaux pauvres d'ici à fin 2020 », *Le Monde*, 7 octobre 2020.
- Nathaniel Herzberg, « En France, le Covid-19 a beaucoup tué dans les villes pauvres », *Le Monde*, juillet 2020.
- Nathaniel Herzberg, « Le Covid-19 est socialement inégalitaire », Le Monde, 10 octobre 2020.
- Observatoire de l'Hébergement et du Logement, « Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère », Les cahiers de l'observatoire n° 2, décembre 2020.
- Observatoire de l'Hébergement et du Logement, « Les ménages aux ressources précaires à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère », Les cahiers de l'observatoire n° 4, décembre 2020.
- Véronique Chocron, « Les difficultés financières des ménages fragiles passent sous le radar des banques », Le Monde, 7 octobre 2020.

